

CROYNE Fernand

🇧🇪 Né à Mons (Hainaut - Belgique) le 29.07.1881, fils d'Alfred CROYNE et de Céleste SEMAIL.

Marié à Mons le 06.06.1908 avec Julia ROUGE, d'où :

♂ Xxx né en 1920

Sa naissance a ensuite été retranscrite dans les actes d'état civil d'Anzin le 9/7/1885.

Service militaire



Fernand CROYNE en 1901

Fernand CROYNE est incorporé le 06.06.1901 comme *milicien de 1901*, province de Hainaut, 1^{er} Canton commune de Mons, n° 117 du tirage¹.

Signalement : Visage allongé, front haut, yeux gris, nez grand, bouche petite, menton rond, cheveux et sourcils châtain. Taille 1,720 m.
Célibataire. Journalier

Il est vacciné dans l'année 1901.

Il rejoint le service actif le 1^{er} octobre 1901 et il est équipé sans tarder.

Son livret militaire donne ses mesures pour son habillement et ses bottines. Noter les différences de mensurations entre son arrivée à la compagnie, en 1901, et son départ en congé illimité, en 1905.

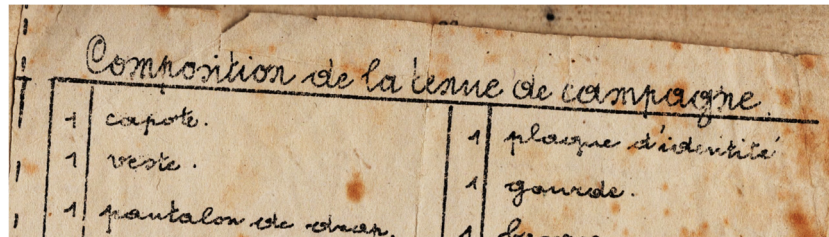
Tableau indiquant les mesures de l'homme pour les effets d'habillement et les bottines.

ÉPOQUES.	TUNIQUES, VESTES, HABITS et DOLMANS.						CAPOTES ou MANTEAUX	PANTALONS CHABRI-VARIS ou LASALLES.		OBSERVATIONS					
	Longueur.		Largeur.	Grosseur.	Longueur.	Longueur.		Grosseur du corps à la ceinture.	Grosseur de la tête pour bonnets de police, shakos etc.						
	Partant de la couture en collet à la taille.	Partant de la couture de la ceinture au bas de la jupe.									Des manches.	De la carrure.	Du collet.	Du corps sous les aisselles.	Du corps à la ceinture.
(1)	(1)	(2)	(3)	(2)	(4)	(5)	(5)								
Mesures prises à son arrivée à la compagnie.	48	104	90	28	47	100	87	80	60	119	84	86	67	49	Les mesures sont indiquées en centimètres. (1) Mesures prises au dos. (2) Mesures prises à la couture de devant. (3) Mesure prise au dos, à la hauteur des épaules. (4) Mesure prise de l'aîne de l'entrejambe jusqu'à la semelle de la botte. (5) La longueur du pied est mesurée ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, le pied reposant à terre.
Mesures prises au moment de son envoi en congé illimité.	45		87	20	44	96	80	155	67	108	80	84	57	43	

Livret militaire de Fernand CROYNE- Mesures pour l'habillement et les bottines.

Le paquetage que Fernand se voit attribuer est méticuleusement détaillé. Il devra intégralement le restituer lorsqu'il sera libéré.

¹ A cette date, le conscrit devant effectuer un service militaire est désigné par tirage au sort.



Paquetage du milicien Fernand CROAYNE.

Composition de la tenue de campagne

1	capote	1	plaque d'identité
1	veste	1	gourde
1	pantalon de drap	1	besace
1	bonnet de police	1	marmite
1	shako ²	1	paire de jambières
1	harnasac	1	sac de paquetage
2	chemises	1	trousse d'armes
1	caleçon	1	cuiller
2	paires de chaussettes	1	fourchette
1	paire de gants d'hiver	1	couteau
1	paire de bottines	1	bobine-fil
1	id. souliers de repos	1	étui aiguilles
1	pantalon de toile	1	dé
1	col	1	loque grasse ³
1	essuie main		xxx xx bottines
1	paire de bretelles	2	ceinturon
1	peigne	1	mouchoir
1	brosse à habits	1	ceinture de flanelle
1	brosse à graisse	1	plaque de ceinturon
1	boite à graisse	1	bretelle de fusil
2	boites à rivets	1	cartouchière
1	sachet à coudre	1	porte-baïonnette
1	paire de ciseaux		



Fernand CROAYNE
remarquer son shako

Incorporé comme précisé ci-dessus le 01.10.1901, Fernand est milicien au 3^e Régiment de Ligne de Forteresse. Il est 2^e classe en casernement à Ypres le 16.11.1903, ce jour le médecin de service *déclare avoir examiné () le permissionnaire et ne lui avoir trouvé aucun germe apparent d'une affection transmissible.* En conséquence, le capitaine de la compagnie lui accorde, le 17, *un congé jusqu'à la date fixée pour la période de tir ou de manœuvres du régiment en 1904.*

Fernand prend alors le train pour gagner Mons, emportant dans son *sac de paquetage* tous les effets perçus à son incorporation.



Camp d'Infanterie de Beverloo (B)

La permission dure environ 6 mois 1/2, car il rentre à la compagnie le 27.05.1904.

² Shako = coiffure militaire en tronc de cône.

³ Loque grasse = chiffon gras.

La période de tir et de manœuvres se termine au Camp de Beverloo⁴ le 07.07.1904.

Le 10.08.1905, 2^e période d'exercice, toujours au Camp de Beverloo. Elle se termine le 07.09.1905.

Guerre 14-18

Rappelé le 01.8.1914 : mobilisé à Sint Niklaas-Waes (en français : Saint Nicolas Waes)

Passé le 13.11.1914 aux troupes d'étapes.

Son frère Charles, lui écrit le 01.03.1917 à l'adresse suivante :

*Croayne Fernand
Soldat G 41 2^{me} compagnie
Armée Belge*

Blessé le 17.05.1917 au genou droit.

Evacué le 19.05.1917 sur l'Hôpital Sainte Elisabeth à Calais (salle Théodore, lit 56).

Transféré le 29.05.1917 à Rouen à l'Hôpital Militaire Belge de Bonsecours⁵, centre de physiologie et d'orthopédie.

Rentré le 30.05.1917 salle 44, lit 10. Sorti le 17.07.1917 pour convalescence.

Entré le 29.07.1917 au Camp militaire d'Auvours, commune de Champagné (Sarthe).

Pendant la guerre, le camp d'Auvours est une base arrière des armées alliées : soldats belges et britanniques s'y reposent et s'y entraînent.

Reconnu inapte le 31.07.1917

Fernand CROYNE est versé à la compagnie d'inaptes le 13.08.1917.

Passé le 15.08.1917 aux A.C.M.A. (Ateliers de Construction du Matériel d'Artillerie) à Sainte-Adresse (Le Havre).

Démobilisé le 01.12.1918.

Dans le civil, il est serre-frein (cheminot).

Il décède à Beernem (Flandre-Occidentale – B) le 26.6.1933.

Le service funèbre a lieu le jeudi 29 juin 1933 à l'Eglise paroissiale de Houdeng-Goegnies. Il est précisé sur le faire-part : *Ancien Combattant – Invalide de guerre 1914-1918, pensionné des Chemins de fer* ; suit la liste de ses décorations et médailles



⁴ Camp de Beverloo à Bourg-Léopold (B), commune de Beringen (Limbourg) de nos jours.

⁵ Existe toujours en 2013.



Médaille Militaire de 2e classe

Titulaire et porteur de 2 chevrons de front⁶



Croix Civique de 2e classe

Sources :

Livret Militaire, documents et photos – Archives de la famille.

Centre de Documentation historique des Forces armées Belges.

Hôpital Militaire de Bonsecours (Rouen) - https://www.1914-1918.be/service_sante_bonsecours.php

Wikipédia « Auvours ».

Yves CROAYNE (AGFH n° 1170)

-----00000-----

⁶ Les chevrons, portés sur le bras gauche par les combattants, correspondent au temps de présence au front : 1 an pour le premier chevron, 6 mois pour chaque chevron suivant.